

NKUITCHOU NKOUATCHET Raoul

Introduction à la science du travail en Afrique

**Fondements épistémologiques,
institutionnels et politiques**

Introduction à la science du travail en Afrique

Ouvrage publié avec le soutien de l'UNESCO

www.editions-hermann.fr

ISBN papier : 979 | 0370 4887 5

ISBN epub : 979 | 0370 4888 2

ISBN pdf web : 979 | 0370 4889 9

© 2026, Hermann Éditeurs, 6 rue Labrouste, 75015 Paris

Toute reproduction ou représentation de cet ouvrage, intégrale ou partielle, serait illicite sans l'autorisation de l'éditeur et constituerait une contrefaçon. Les cas strictement limités à l'usage privé ou de citation sont régis par la loi du 11 mars 1957.

RAOUL Nkuitchou Nkouatchet

INTRODUCTION À LA SCIENCE DU TRAVAIL EN AFRIQUE

Fondements épistémologiques,
institutionnels et politiques

À tous les travailleurs et travailleuses d'Afrique

INTRODUCTION

LE TRAVAIL EN AFRIQUE PEUT-IL ÊTRE UN OBJET D'ÉTUDE SCIENTIFIQUE¹ ?

Au début des années 1950, Pierre Naville notait que l'Afrique subsaharienne est une terre à la fois inconnue et brûlante, où l'on trouve peu de documents et de « penchant à enfermer dans des textes ce qui fait la matière d'une situation en plein mouvement² ». L'observation que faisait le sociologue reste d'actualité. L'exploitation des ressources naturelles pour les besoins des nations européennes a longtemps maintenu la vie laborieuse africaine en dehors du champ de l'analyse, car le travail se faisait exclusivement pour autrui³. Parce qu'il n'est très souvent que vaguement séparé des autres activités sociales et n'apparaît pas clairement comme une valeur autonome, Monique Lakroum ose une question incisive : « le travail en Afrique noire peut-il être un objet d'étude scientifique ?⁴ » Autrement dit, considérant que la science procède essentiellement d'un processus conscient de conceptualisation⁵, comment peut-on expliciter les concepts relatifs à un objet qui n'est ni

1. Cette introduction est reprise de Nkuitchou Nkouatchet Raoul, « Can work in Black Africa be an object of scientific study ? », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, vol. 34, n° 4, novembre 2021, p. 711-720. Mes remerciements à Bernard Dugué (Équipe d'Ergonomie des Systèmes Complexes, IMS – Bordeaux-INP) et Louis-Marie Barnier (LEST, UMR 7317, Aix-Marseille Université) pour leur lecture critique sur la version de base de ce texte.

2. Naville Pierre *et al.*, *Le travail en Afrique noire*, Paris, Présence Africaine/Seuil, 1952, p. 19.

3. Ouédraogo Jean-Bernard et Fofana Haribou (éd.), *Travail et société au Burkina Faso. Technique, innovation, mobilisation*, Paris, L'Harmattan, 2009.

4. Almeida-Topor Hélène d', Lakroum Monique et Spittler Gerd (dir.), *Le travail en Afrique noire : Représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, 2003, p. 43.

5. Raffestin Claude et Tricot Claude, « Le véritable objet de la science ? », in *Les critères de vérité dans la recherche scientifique : un dialogue multidisciplinaire*, Paris, Maloine, 1983, p. 137-145.

pensé ni vécu comme tel⁶ ? D'ailleurs, comme pour lui donner raison, il est frappant de constater qu'en dépit de l'importance avérée de cette question, le travail et les travailleurs de la région ne sont pas vraiment « à la mode » dans les sciences sociales⁷.

L'étude scientifique du travail humain est ancienne, mais ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que l'on envisagea de mettre ce savoir au service du développement économique dans un pays comme la France. Ce décalage s'explique par l'histoire de l'organisation industrielle et du salariat. Certains auteurs interprètent le programme de ce qu'on appelait alors l'ergologie comme une tentative de *chosification* du corps dans le but de le transformer en instrument du profit capitaliste, ou encore de support du contrôle disciplinaire de l'État⁸. Aussi, le contexte social et politique qui s'incarne dans la création, en 1906, du ministère du Travail permet de concevoir les bénéfices que la collectivité pourrait tirer de l'application d'une telle science à l'industrie⁹. Bien que le projet d'une science sur cet objet apparaisse comme typique de la fin du positivisme, « l'étude de l'évolution et de l'échec de cette science fournit des outils » pour une discussion des enjeux épistémologiques, sociaux et politiques du travail à notre époque¹⁰. La tentative a certes échoué à fournir, comme elle y prétendait, des bases scientifiques neutres et rigoureuses pour arbitrer les conflits du travail, mais elle

6. Chamoux Marie-Noëlle, « Sociétés avec et sans concept de travail », *Sociologie du travail*, 36^e année, hors-série, *Les énigmes du travail*, 1994, p. 57-71.

7. Chamoux Marie-Noëlle, « Sociétés avec et sans concept de travail », art. cit. ; Roubaud François et Torelli Constance, « L'emploi, le chômage et les conditions d'activités sur les marchés urbains du travail : principales spécificités », in De Vreyer P. et Roubaud F. (éd.), *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*, Marseille/Paris, IRD/AFD, 2013, p. 53-96 ; Copans Jean, « Pourquoi travail et travailleurs africains ne sont plus à la mode en 2014 dans les sciences sociales. Retour sur l'actualité d'une problématique du XX^e siècle », *Politique africaine*, n° 133, 2014/1, p. 25-43 ; Banque africaine de développement (BAD), *Perspectives économiques en Afrique 2020*, Abidjan, BAD, 2020.

8. Saraceno Marco, « De la mesure du corps à la politique des corps : une histoire des sciences du travail (1880-1920) », *Bulletin de psychologie*, n° 531(3), 2014, p. 253-256.

9. Vatin François, « Les "sciences du travail" : une tentative de résolution positiviste de la question sociale (1890-1914) », *Bulletin de psychologie*, vol. 496, n° 4, 2008, p. 331-340 ; Le Bianic Thomas, « Le Conservatoire des Arts et Métiers et la "machine humaine". Naissance et développement des sciences de l'homme au travail au CNAM (1910-1990) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 11, n° 2, 2004, p. 185-214.

10. Saraceno Marco, « De la mesure du corps à la politique des corps : une histoire des sciences du travail (1880-1920) », art. cit., p. 253.

mérite une étude attentive, tant par ce qu'elle exprime de la réflexion sur le travail que de ce qu'elle dit du niveau de développement de la société¹¹. Surtout, dirais-je¹², dans des sociétés encore en transition vers l'industrie, comme c'est le cas dans la majeure partie de l'Afrique.

On sait que « l'étude du monde du travail qui a accompagné le progrès de l'industrialisation en Occident est très dense¹³ ». Des méthodes d'investigation scientifiques peuvent contribuer à extraire le travail d'une vision anthropologique, relativiste et politiste très largement en vigueur chez les chercheurs africains¹⁴. Car, au-delà d'une « faiblesse globale des sciences sociales en Afrique subsaharienne », la question de l'utilisation des mêmes outils intellectuels que ceux qui servent à décrire les mondes du travail dans les pays industrialisés les plus avancés se pose. À ce titre, le terrain africain gagnerait à bénéficier des méthodes d'investigation du travail adaptées aux réalités de la région, exactement comme on peut parler d'une sociologie française du travail, d'une approche britannique des questions du travail et des relations industrielles. Il s'agit d'une « sociologie qui rend compte des configurations singulières observées *hic et nunc* dans les pays africains¹⁵ ». C'est d'ailleurs cette invitation plus générale que fait Valentin-Yves Mudimbé, lorsqu'il dit que c'est par les sciences humaines et sociales qu'on peut saisir les tensions, « re-analyser pour notre compte les appuis contingents et les lieux d'énonciation, de savoir quel nouveau

11. Vatin François, « Les "sciences du travail" : une tentative de résolution positiviste de la question sociale (1890-1914) », art. cit.

12. La subjectivité de l'auteur n'étant plus honteuse aujourd'hui, je me permettrai d'écrire à la première personne du singulier afin d'assumer la part biographique de cette enquête sur le travail dans un contexte qui n'est pas si éloigné de celui qui m'a vu naître à Douala, au Cameroun, il y a un demi-siècle et demi. Voir Clair Isabelle, « Nos objets et nous-mêmes : connaissance biographique et réflexivité méthodologique », *Sociologie* [En ligne], n° 3, vol. 13, 2022, mis en ligne le 01 septembre 2022, consulté le 12 décembre 2024 ; Olivier de Sardan Jean-Pierre, « Le "je" méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, 2000, 41-3. p. 417-445.

13. Manvoutouka Roth T., *Analyser le travail en Afrique. Une approche ergologique du développement*, Toulouse, Octarès, 2019, p. 8.

14. Ouédraogo Jean-Bernard et Fofana Haribou (éd.), *Travail et société au Burkina Faso. Technique, innovation, mobilisation*, op. cit. ; Vatin François, « Travail et société au Burkina Faso, technique, innovation, mobilisation », J.-B. Ouédraogo, H. Fofana (éd.), *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 2, 2011, p. 282-284.

15. *Ibid.*

sens et quelle voie proposer à nos quêtes pour que nos discours nous justifient comme existences singulières engagées dans une histoire; prendre la parole et produire différemment¹⁶ ».

Sur la base d'une revue de la littérature, je discuterai de manière un peu prospective de l'opportunité que représente une approche plus méthodique, rigoureuse et ambitieuse des questions liées au travail humain dans la région. Aussi, grâce à un raisonnement par analogie, qui consiste à mettre en relation un cas connu (la source) et un cas moins bien connu (la cible) afin de faciliter l'éclairage ou la compréhension de cette dernière¹⁷, je sonderai la situation de la France à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle pour nourrir ma réflexion sur l'Afrique d'aujourd'hui. Étant donné sa fonction heuristique, sa capacité de suggestion et son rôle d'outil de découverte¹⁸, cette méthode permettra d'explorer les propositions de ce qu'on a pu appeler la « science du travail » en France, en faveur de la situation plus hypothétique du travail en Afrique. Je procéderai en trois temps. D'abord, parlant des sciences du contexte¹⁹, je présenterai les difficultés de faire du travail un objet d'étude scientifique dans la région. Ensuite, le moment sera venu de poser quelques jalons épistémologiques d'une telle démarche. Enfin, et en m'appuyant sur le cas français, je verrai quelles ressources institutionnelles et politiques doivent être mobilisées pour qu'une investigation scientifique du travail soit envisageable.

16. Mudimbe Valentin Yves, *The Invention of Africa : Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*, Bloomington, Indiana University Press, 1973, p. 35 ; Bisanswa Justin K., « V. Y. Mudimbe », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], n° 160, 2000, mis en ligne le 6 décembre 2004, consulté le 19 avril 2021.

17. Ripoll Thierry et Coulon Daniel, « Le raisonnement par analogie : une analyse descriptive et critique des modèles du mapping », *L'année psychologique*, vol. 101, n° 2, 2001, p. 289-323, p. 290.

18. Gineste Marie-Dominique, *Analogie et cognition*, Paris, PUF, 1997 ; Leplat Jacques, « De l'étude de cas à l'analyse de l'activité », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* [En ligne], 4-2, 2002, mis en ligne le 23 septembre 2012, consulté le 28 janvier 2021.

19. Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-popperien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991 ; Merchiers Jacques et Troussier Jean-François, « L'analyse du travail : pratiques, concepts, enjeux », *Formation emploi*, n° 23 (juillet-septembre), 1988 ; Vatin François, « Les "sciences du travail" : une tentative de résolution positiviste de la question sociale (1890-1914) », art. cit.

I. DES DIFFICULTÉS DE FAIRE DU TRAVAIL UN OBJET D'ÉTUDE SCIENTIFIQUE EN AFRIQUE

En ce qui concerne les pays d'Afrique subsaharienne, l'état du marché du travail a toujours constitué une préoccupation majeure pour les acteurs nationaux et les partenaires internationaux²⁰. Un peu partout dans la région, l'économie est essentiellement informelle, structurellement stagnante, disposant d'un faible niveau général des qualifications, avec une main-d'œuvre surabondante, marquée chaque année par l'arrivée de millions de nouveaux candidats à l'emploi²¹. La précarité et l'hétérogénéité des acteurs et des unités de production rendent l'étude du secteur informel aussi riche que complexe. Pourtant, identifier et comprendre les blocages que présente ce secteur est d'une importance majeure pour la promotion du développement et l'émergence du continent²². Traiter du secteur informel en Afrique subsaharienne est une autre façon d'aborder le dualisme du marché du travail. À de nombreux points de vue, ce secteur peut apparaître comme une meilleure alternative que celui formel, car certaines de ses activités sont préférables aux emplois qu'offre ce dernier²³. L'informel permet à des millions de Subsahariens de survivre, mais il peine à structurer véritablement l'économie des pays de la sous-région, même si, en renversant la perspective, on peut prendre les activités informelles comme une modalité temporaire et imparfaite du développement²⁴.

20. Thiaw Moussa et Cabral François J., « Capital humain et emploi dans la zone UEMOA : Cas du Benin, du Burkina, du Niger et du Sénégal », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, vol. 27, n° 2, septembre 2019, p. 563-576 ; Rospabé Sandrine, Alby Philippe et Azam Jean-Paul, *Les institutions du marché du travail, la gestion du travail et le dialogue social en Afrique*, Washington DC, Banque Mondiale, 2005.

21. Banque africaine de développement (BAD), *Perspectives économiques en Afrique 2020*, op. cit.

22. Berrou Jean-Philippe et Eekhout Thomas, « L'économie informelle : un défi au rêve d'émergence des économies africaines ? », *Études internationales*, vol. 50, n° 1, 2019, p. 121-146.

23. Flayols Alexandra, *Accumulation du capital humain et employabilité : une mise en perspective empirique*, Thèse de doctorat en Sciences économiques, sous la direction de Gilles Philippe, Toulon, Université de Toulon, 2015.

24. Lachaud Jean-Pierre et Penouil Marc, « Le secteur informel et le marché du travail en Afrique noire francophone », ILO Working Papers 992461983402676, International Labour Organization, 1986.

Depuis l'Angleterre du XVIII^e siècle jusqu'aux économies asiatiques qui se sont imposées au cours de la dernière période, on associe souvent le développement à l'industrialisation. En réalité, il s'agit surtout d'un changement dans la structure de l'économie : les activités se déplacent entre les grands secteurs (agriculture, industrie, services, etc.). Ce processus correspond à un passage des secteurs les moins productifs vers ceux qui le sont davantage. Dans ce cadre, l'industrie manufacturière joue un rôle central, car elle stimule le reste de l'économie grâce à ses effets positifs et offre généralement plus d'emplois que les autres secteurs. Si l'industrie manufacturière a traditionnellement été la première source d'innovation et de développement technologique dans les économies modernes, elle génère également de forts effets de diffusion, ce que les économistes appellent des externalités positives. Les liaisons en amont et en aval avec les autres secteurs sont particulièrement importantes, puisqu'elles facilitent la diffusion des progrès de productivité à l'ensemble de l'économie²⁵. Dans la plupart des pays aujourd'hui développés, la transformation structurelle a pris historiquement la forme d'un transfert de ressources du secteur primaire au secteur secondaire, puis tertiaire. Mais l'Afrique subsaharienne semble avoir « contourné » le secteur secondaire. En effet, qu'il s'agisse d'emplois ou de valeur ajoutée, le secteur manufacturier ne s'y est jamais réellement développé. Malgré l'amélioration récente du climat des affaires, peu de pays de la région offrent des conditions attractives aux investisseurs du secteur manufacturier par rapport aux localisations alternatives, en particulier en Asie du Sud-Est. Avec une part moyenne dans l'emploi total de l'ordre de 7 %, le secteur manufacturier ne semble pas constituer le gisement d'emploi qu'il a été pendant la phase d'industrialisation de la plupart des nations industrialisées d'aujourd'hui. Cela rend d'autant plus difficile l'absorption des entrants sur le marché du travail²⁶.

L'amélioration des performances économiques des dernières années n'a pas suffi à créer les conditions d'un développement économique et social inclusif, notamment en raison du dynamisme démographique

25. Rodrik Dani, « An African Growth Miracle? », *Journal of African Economies*, 9 décembre 2016, p. 1-18 ; Berrou Jean-Philippe et Eekhout Thomas, « L'économie informelle : un défi au rêve d'émergence des économies africaines? », art. cit.

26. Cadot Olivier, Melo Jaime de, Plane Patrick *et al.*, « Industrialisation et transformation structurelle : l'Afrique sub-saharienne peut-elle se développer sans usines? », *Revue d'Économie du développement*, vol. 24, n° 10, 2016, p. 19-49.

dans la plupart des pays²⁷. Les problématiques du travail étant inséparables des enjeux démographiques²⁸, la question critique de l'emploi auquel font face les gouvernements provient de la combinaison d'une démographie très dynamique (nombre de pays ont des taux de croissance annuelle de la population de l'ordre de 3 %) et du formidable réservoir de main-d'œuvre excédentaire de l'agriculture, celle-ci employant encore la moitié de la force de travail en Afrique subsaharienne. Si la transition démographique est nettement plus avancée dans les sous-régions d'Afrique du Nord et d'Afrique australe, le reste du continent, qui représente 90 % de la population totale, détient le record mondial de la fécondité, avec 5,5 enfants par femme, contre 6,7 en 1980. L'augmentation rapide de la population, projetée à plus de 1,3 milliard en 2030, devrait se traduire par une croissance de plus de 50 % des arrivées de jeunes sur le marché du travail. Aujourd'hui, le nombre de personnes en âge de travailler dans la région (entre quinze et soixante-quatre ans) augmente d'environ 17,5 millions chaque année, et pourrait atteindre 27 millions par an d'ici 2030. Face à cette forte croissance, l'enjeu principal est de mettre en place des politiques de formation et d'emploi performantes, tout en assurant que l'économie puisse créer suffisamment d'emplois stables et productifs²⁹. Ainsi, l'évolution démographique de l'Afrique subsaharienne constitue un défi économique majeur.

Même si des avancées ont été observées ces dernières années, l'Afrique demeure en retrait par rapport aux autres économies émergentes en matière d'éducation et de qualification de la main-d'œuvre. Dans la majorité des pays, quel que soit leur niveau de richesse, les populations sont en général moins formées, aussi bien en quantité (durée des études) qu'en qualité (niveau réel des acquis). Cette faiblesse du système éducatif limite son impact sur la productivité globale. De plus, le manque d'articulation entre les compétences des travailleurs et

27. Boutin Delphine, « La transition des jeunes camerounais vers le marché du travail », document de travail (DT), vol. 152, LARE-efi, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2010; Thiaw Moussa et Cabral François J., « Capital humain et emploi dans la zone UEMOA : Cas du Benin, du Burkina, du Niger et du Sénégal », art. cit.

28. Naville Pierre *et al.*, *Le travail en Afrique noire*, op. cit.

29. Beaujeu Raphaël, Kolie Michael, Sempéré Jean-François *et al.*, « Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne », *Comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, Paris, AFD, coll. « À savoir », n° 5, 2011.

les équipements disponibles freine davantage les performances économiques. Par ailleurs, les qualifications sont souvent mal exploitées sur le marché du travail, ce qui entraîne des conséquences négatives sur les revenus, l'épanouissement professionnel et les chances de trouver un emploi³⁰. Alors que les problèmes liés à l'emploi sont au cœur des débats sur les politiques économiques et au centre des préoccupations des ménages africains, on ne disposait jusqu'à récemment d'aucun diagnostic du marché du travail à une échelle régionale. Cette absence tient avant tout au déficit d'information primaire, car très peu de pays africains disposent d'indicateurs d'emploi. La base de données LABORSTA du Bureau international du travail (BIT) sur les statistiques du travail ne présente que les taux de chômage de dix pays africains. Pire encore, quand ces indicateurs existent, on trouve des différences dans les définitions opérationnelles, la couverture, la période et le type de source primaire (enquêtes monde/recensements), qui les rendent difficilement comparables d'un pays à l'autre. C'est ainsi que différentes sources peuvent conduire à des diagnostics opposés sur l'emploi³¹. La multiplicité de ces définitions et l'extrême hétérogénéité de la réalité du travail dans la région sèment la confusion et représentent un obstacle important à la mise en place de politiques économiques pertinentes. À cela, il faut ajouter des difficultés majeures liées aux insuffisances des cadres théoriques existants³². Les indicateurs traditionnels du marché du travail ne parviennent pas à saisir les caractéristiques distinctives des pays en développement (PED), ainsi que la manière dont ces marchés s'ajustent.

L'absence d'assurance-chômage, l'importance de l'emploi dans le secteur informel, la faiblesse de la régulation par l'État, entre autres, impliquent que les indicateurs de quantité (mesurés par le taux de chômage) soient moins pertinents. Dans ce contexte, les changements de la qualité de l'emploi semblent jouer un rôle clé, même si aucun

30. Banque africaine de développement (BAD), *Perspectives économiques en Afrique 2020*, op. cit.

31. Roubaud François et Torelli Constance, « L'emploi, le chômage et les conditions d'activités sur les marchés urbains du travail : principales spécificités », art. cit.

32. Berrou Jean-Philippe et Eekhout Thomas, « L'économie informelle : un défi au rêve d'émergence des économies africaines? », art. cit. ; Zerbo Adama, « Marché du travail urbain et pauvreté en Afrique subsaharienne : un modèle d'analyse », document de travail (DT), 129, IReDE-GRES – Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2006.

indicateur officiel ne capture cette dimension³³. La plupart des individus en Afrique subsaharienne recherchent un emploi en passant par leurs amis, leurs parents ou leurs connaissances. Une enquête menée dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest montre que moins de 10 % des jeunes chômeurs sont enregistrés dans une agence pour l'emploi afin de trouver du travail, et à peine 15,4 % utilisent l'approche plus formelle, c'est-à-dire répondent à des offres d'emploi³⁴. L'absence de respect de la réglementation par le secteur informel crée une porosité entre ce secteur et l'inactivité, de sorte que la frontière entre activité et inactivité est floue et rend en partie invalide la notion de chômage, au sens habituel du terme tel qu'il est défini par le BIT. À défaut de chômage, on peut parler de sous-emploi ou d'emploi médiocre. Par exemple, selon les enquêtes 1-2-3, au début des années 2000, dans les capitales des sept pays francophones de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), seuls 35 % des travailleurs occupés étaient salariés, les 65 autres pour cent étant des travailleurs indépendants (petits patrons ou travailleurs à leur propre compte), qui avaient créé leur propre emploi, ou des auxiliaires familiaux non rémunérés. Rechercher un emploi revient souvent à s'appuyer sur un réseau informel pour recueillir les informations et le capital nécessaires au démarrage d'une petite activité de service ou de commerce sans échoppe³⁵. Une autre caractéristique du marché du travail dans la région est le poids du secteur public qui, dans certains pays et dans certaines zones urbaines, peut employer entre un actif sur trois et un actif sur cinq ; le secteur privé formel y étant donc réduit à la portion congrue³⁶. Toutes ces particularités et autres difficultés du contexte du travail en Afrique subsaharienne font d'une approche scientifique

33. Roubaud François et Torelli Constance, « L'emploi, le chômage et les conditions d'activités sur les marchés urbains du travail : principales spécificités », art. cit.

34. Elder Sara et Koné Siaka, *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique Sub-Saharienne*, Genève, BIT, 2014.

35. Roubaud François et Torelli Constance, « L'emploi, le chômage et les conditions d'activités sur les marchés urbains du travail : principales spécificités », art. cit. ; Boutin Delphine, « La transition des jeunes camerounais vers le marché du travail », *doc. cit.*

36. Kuepie Mathias et Nordman Christophe, « Éducation et marchés du travail à Brazzaville et Pointe Noire (Congo-Brazzaville) », *STATECO*, n° 107, 2012-2013, Poverty Reduction and Economic Management Unit (Africa Region), World Bank, 2013.

du travail une approche exigeante, acrobatique, mais plus que jamais nécessaire.

2. QUELQUES JALONS ÉPISTÉMOLOGIQUES

L'objet d'une recherche consiste en la question générale que le chercheur s'efforce de satisfaire, l'objectif qu'il s'agit d'atteindre. C'est en quelque sorte la réponse à la question : *qu'est-ce que je cherche?* Élément clé du processus de l'enquête, l'objet traduit et cristallise le projet de connaissance; c'est au travers de celui-ci que le chercheur interroge les aspects de la réalité qu'il souhaite découvrir, qu'il essaie de développer une compréhension de cette réalité ou qu'il en construit une autre³⁷. Entre la connaissance scientifique et la connaissance non scientifique s'intercale un processus conscient de conceptualisation. L'explicitation implique une construction, et celle-ci représente ce que le chercheur substitue à la réalité. Il met un objet à la place d'un autre, crée un nouveau champ d'action isolé de la réalité et caractérisé par des limites précises. C'est à l'intérieur de ce champ provisoirement clos que se pose la question des critères de vérité dans la science³⁸. Si l'on recourt volontiers en sciences sociales à l'expression « invention de » pour signifier le caractère historique et localisé d'une notion, comme le marché ou le chômage, il peut sembler hasardeux de l'utiliser plus largement pour le travail, tant celui-ci paraît consubstantiel à la condition humaine. Et pourtant, la question doit être examinée³⁹. Cette observation est encore plus vraie lorsque l'on parle du travail en Afrique. En effet, on ne peut pas envisager les pratiques et les représentations du travail dans cette région sans revenir sur l'impact et les limites du modèle occidental, car la naissance d'une anthropologie du travail est étroitement liée à la question ouvrière dans le capitalisme industriel et aux besoins coloniaux de main-d'œuvre indigène. Ce n'est qu'au

37. Allard-Poesi Florence et Marechal Garance, « Construction de l'objet de la recherche », in Thiétart R.-A. (éd.), *Méthodes de recherche en management*. Paris, Dunod, 2014, p. 47-75.

38. Raffestin Claude et Tricot Claude, « Le véritable objet de la science? », art. cit.

39. Freyssenet Michel, « Invention, centralité et fin du travail », Paris, CSU, 15 p., version française initiale non écourtée de Freyssenet M., « Emergence, Centrality and End of Work », *Current Sociology*, vol. 47, n° 2, 1999, p. 5-20.

cours des dernières décennies que le thème du travail s'est libéré de ce contexte pour donner naissance aux perspectives théoriques d'une science humaine du travail. Sans insister sur cette notion de la date de naissance, la question qui s'est longtemps posée est celle de savoir comment on passe de l'idée du travail pénible des champs à la notion de travail en général⁴⁰.

Si on veut s'éloigner de deux clichés récurrents, celui d'une Afrique à l'écart du progrès général de l'humanité et celui d'un continent considéré comme réservoir traditionnel d'un monde ancien, alors, la question pertinente est : « de quoi l'histoire du travail est-elle l'histoire ? »⁴¹ Une certaine tradition de la recherche considère que seules les sociétés occidentales distinguent le travail des autres activités sociales. Elle s'appuie notamment sur les réalités recouvertes et sur les mots qui ont été traduits par le terme de travail dans de nombreuses communautés, et fait remarquer que le terme et la notion sont soit absents, soit éclatés entre plusieurs mots et réalités, soit leurs contraires ne sont ni le repos ni le loisir, soit ils englobent indissolublement et explicitement des actes magiques ou religieux, soit encore ils ne comprennent pas des activités pourtant nécessaires à la vie matérielle, comme la chasse. La notion de peine que l'on retrouve en revanche dans de nombreuses sociétés ne présente, elle aussi, aucune homogénéité ni dans la définition ni dans les activités ainsi désignées. La catégorie de travail se révèle donc difficilement saisissable empiriquement⁴².

Marie-Noëlle Chamoux avance que les historiens et les anthropologues semblent tous à peu près d'accord pour dire que l'économique, la production, le travail tels qu'on les entend aujourd'hui, sont des notions et des domaines qui se sont constitués clairement à partir du XVIII^e siècle en Europe, avec la différenciation d'un marché capitaliste au sein du marché qui lui préexistait⁴³. Avant, ces ensembles étaient encastrés, mélangés dans le politique ou le religieux, ou fusionnés avec eux. Depuis

40. Almeida-Topor Hélène d', Lakroum Monique et Spittler Gerd (dir.), *Le travail en Afrique noire : Représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, 2003.

41. Manvoutouka Roth T., *Analyser le travail en Afrique. Une approche ergologique du développement*, op. cit., p. 57 ; Vatin François, « Travail et société au Burkina Faso, technique, innovation, mobilisation, J.-B. Ouédraogo, H. Fofana (éd.) », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 2, 2011, p. 282-284.

42. Freyssenet Michel, « Invention, centralité et fin du travail », art. cit.

43. Chamoux Marie-Noëlle, « Sociétés avec et sans concept de travail », art. cit.

le milieu du XIX^e siècle, l'expression « science du travail » a commencé à être utilisée. Le terme « ergologie » était apparu dans plusieurs pays européens vers la fin du XIX^e siècle, et, en 1904, une *Revue de la science du travail* était fondée en France. Mais cette ambition typique de la fin du XIX^e siècle de définir de nouveaux « domaines » de la science fera long feu, alors que le terme « ergonomie » réussira à s'imposer dans l'après-guerre – non pas comme expression d'une « science du travail », mais comme dénominateur commun de différentes techniques d'intervention sur les conditions de travail. L'historien des sciences aurait donc bien du mal à retrouver dans ces quelques apparitions éparées de l'expression « science du travail » un objet de recherche. Que désignerait une science du travail ? Une science censée découvrir l'objectivité d'un phénomène que l'on peut appeler « travail » ? Ou s'agirait-il plutôt d'une science qui étudie les conditions d'utilisation de l'homme dans un contexte productif, faisant donc du travail non pas l'*objet*, mais le *terrain* d'application de la connaissance⁴⁴ ? À l'évidence, il n'est pas simple de saisir un objet spécifique pour une science du travail. Par la circularité constante entre son objet et ses instruments, la science du travail rappelle qu'à travers son *activité*, l'homme produit ses conditions d'existence. En faisant de l'activité l'objet d'une telle démarche, toute réflexion déborde d'une certaine manière pour toucher à la vie, puisque selon la science du travail, l'homme est un instrument dont il serait possible d'optimiser l'activité. C'est une « science-arbitre⁴⁵ ».

Contrairement à ce que peut laisser croire le sens commun, le maniement des concepts issus des sciences humaines et sociales est difficile. Bien que partie prenante du monde ordinaire, le travail fait surgir quantité de problèmes spécifiques qui sont insuffisamment analysés par la psychologie et la sociologie générales⁴⁶. Lorsque, vers la fin du XIX^e siècle, se pose la question de la venue à maturité d'une *science du travail* qui rassemblerait ses composantes expérimentales,

44. Saraceno Marco, « Les mesures du corps en activité et la concrétisation de l'homme », *e-Phaistos* [En ligne], VII-1, 2019, mis en ligne le 06 avril 2019, consulté le 7 janvier 2021, p. 1.

45. Saraceno Marco, *De la mesure du corps à la politique des corps : une histoire des sciences du travail (1880-1920)*, Thèse de doctorat, co-encadrée par l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense (École doctorale « Organisations, Économie, Société ») et l'Università di Pisa (Corso di dottorato in discipline filosofiche e storia della scienza [M-STO/05]), soutenue le 21 juin 2013 à l'Università di Pisa, p. 142.

46. Dejours Christophe, *Le facteur humain*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1995.

herméneutiques et critiques, ce qui caractérise cette tentative jusque-là, c'est « un souci d'efficacité pratique dans un flou épistémologique⁴⁷ ». Au lieu de débattre du caractère scientifique ou non d'une discipline qui se propose d'analyser le travail, il semble opportun de se demander plutôt « quel type de scientificité nous propose son discours et, principalement, quelles sont les questions qu'elle soulève pour les disciplines voisines⁴⁸ ». Les recherches qui ont été menées au cours des dernières années dans le champ du travail conduisent non seulement à de nouvelles questions, mais aussi, et surtout, à des énigmes, c'est-à-dire à des moments du raisonnement où l'objet même de la recherche paraît se dérober ou se dissoudre. Ces énigmes, loin d'être spéculatives, touchent à des problèmes essentiels du travail quotidien, de son efficacité, de son sens et de son devenir. Elles appellent de nouvelles conceptualisations pour être surmontées⁴⁹. Une démarche visant à élucider les enjeux du travail s'inscrit naturellement dans « une épistémologie de terrain, relevant des sciences historico-herméneutiques et s'inscrivant dans le paradigme subjectiviste ». Ceci revient à dire que la conceptualisation et la théorisation partent de la pratique, laquelle est considérée comme lieu et processus de développement de la connaissance plutôt que comme lieu et processus d'application de la connaissance⁵⁰.

Il s'agit alors des sciences appliquées, qui sont ces disciplines qui se consacrent à l'action ; elles visent davantage la mise en œuvre, la transformation ou l'amélioration d'une situation de terrain que la production de connaissances. On les oppose aux sciences fondamentales, puisque ces dernières sont exclusivement destinées à la production de connaissances, indépendamment de toute préoccupation relative à leur utilité ou leur utilisabilité. Les sciences appliquées entretiennent avec les sciences fondamentales un rapport de subordination épistémologique.

47. Davezies Philippe, « Éléments pour une clarification des fondements épistémologiques d'une science du travail », Communication au Colloque national de la Société Française de Psychologie, Clermont-Ferrand, 6 décembre 1991, p. 1.

48. Uchida Seiji, Sznclwar Laerte Idal et Lancman Selma, « Aspects épistémologiques et méthodologiques de la psychodynamique du travail », *Travailler*, 25, p. 29-44, 2011, p. 30.

49. Freyssenet Michel, « Invention, centralité et fin du travail », art. cit.

50. Alderson Marie, « La psychodynamique du travail : objet, considérations épistémologiques, concepts et prémisses théoriques 1 », *Santé mentale au Québec*, vol. 29., n° 1, 2004, p. 243-260, p. 244.

La justification de l'action sur le terrain est fondée sur la référence argumentée aux connaissances établies par les sciences fondamentales⁵¹. Au moment où l'on s'est mis à songer à un dépassement de l'OST taylorien en raison de ses impasses, le souci a été de ne pas se contenter du discours sans le confronter à la réalité de l'action⁵². C'est par l'analyse du travail qu'une réponse a été apportée à cette préoccupation. Littéralement, il peut y avoir autant de manières d'analyser le travail humain que de disciplines. On peut adopter une perspective physiologique et penser le travail comme une dépense d'énergie et s'intéresser aux cycles de récupération pour mieux préserver le rythme de fonctionnement du moteur humain. Mais on peut aussi regarder le travail sous l'aspect de l'emploi et étudier comment certaines catégories de la population en sont privées, quelles formes prend cet emploi et analyser cela en termes d'évolution. La perspective économique peut, elle aussi, revendiquer de proposer une analyse du travail, tout comme la sociologie qui analysera le travail comme une profession et distinguera différentes catégories socioprofessionnelles, qui traitera les stratégies d'accès à ces professions et interrogera les processus identitaires portés par celle-ci⁵³.

Une question comme « le travail relève-t-il des sciences de la nature ou des sciences humaines ? » ne se pose pas pour l'analyse du travail, car, grâce à la contribution essentielle de l'ergonomie, on sait que le réel est le concept principal du travail. Le réel a non seulement un contenu théorique et énigmatique, mais aussi des implications épistémologiques majeures. Le réel peut se définir comme « ce qui, dans le monde, se fait connaître par sa résistance à la maîtrise technique et à la connaissance scientifique ». Le réel est ce qui nous échappe⁵⁴. Comme objet, le travail analysé en ergonomie renvoie au travail réel ou au travail effectif. C'est l'activité matérielle, les opérations de travail, les gestes professionnels. Il est analysé dans sa matérialité concrète, opératoire. Pourquoi, pourrait-on alors se demander ? L'analyse du travail telle que développée en ergonomie trouve ici sa deuxième caractérisation :

51. Dejours Christophe, *Le facteur humain*, op. cit., p. 5.

52. Vatin François, « Les "sciences du travail" : une tentative de résolution positiviste de la question sociale (1890-1914) », art.cit.

53. Van der Maren Jean-Marie et Yvon Frédéric, « L'analyse du travail, entre parole et action », *Recherches qualitatives, Hors série*, n° 7, 2009, p. 42-63, p. 44 sq.

54. Dejours Christophe, *Le facteur humain*, op. cit.

un changement de regard porté sur le travail humain. Autrement dit, une séquence opératoire ne se limite pas à l'image intuitive qu'on en a au premier abord ; elle est plus riche de sens. Une grande partie de la force de l'ergonomie se situe dans cette manière particulière de regarder les opérations de travail⁵⁵. Le projet de l'ergonomie, qui émerge progressivement au Conservatoire national des arts et métiers (Paris) à partir des années 1950, vise davantage à transformer l'environnement du travail humain que l'homme au travail lui-même. Au lieu d'envisager les aptitudes individuelles et celles requises par les postes de travail dans une perspective statique, où l'individu serait le réceptacle d'aptitudes qui devraient être ajustées à des situations de travail elles aussi immuables, l'ergonomie se penche au contraire sur la *relation* entre les caractéristiques individuelles et les milieux de travail⁵⁶.

À la question de savoir quelle vérité établit l'ergonome sur le travail, Philippe Davezies avance que la prétention scientifique de l'ergonomie est à ranger dans la catégorie des sciences critiques, au sens de la classification proposée par Habermas. « Son objectif n'est pas directement la production des connaissances, mais la déconstruction d'une illusion⁵⁷ ». Elle vise, chez les organisateurs et concepteurs du travail, la libération d'une idéologie, et chez les opérateurs, l'émancipation de la réflexion et de la parole. La pratique ergonomique est donc particulière du point de vue pédagogique, puisqu'elle n'a pas pour ambition de connaître un objet extérieur. Elle vise pour le travailleur interrogé à avoir une meilleure connaissance de soi, la perception de ses limites et des illusions qu'il entretient sur la question du travail. Cette pratique subvertit les outils qu'elle a empruntés aux sciences expérimentales par une utilisation qui relève plus de la *métis*, de l'intelligence rusée que de la raison théorique. Pourtant en tant que science, elle doit produire des connaissances théoriques de valeur générale et, en tant que pratique critique, elle doit justifier la rationalité de son apport aux changements dans le travail. L'analyse de l'activité repose donc sur l'observation des

55. Leplat Jacques et Hoc Jean-Marie, « Tâche et activité dans l'analyse psychologique des situations », *Cahiers de Psychologie Cognitive/Cahiers de Psychologie Marseille*, vol. 3, n° 1, 1983, p. 49-63.

56. Le Bianic Thomas, « Le Conservatoire des Arts et Métiers et la "machine humaine". Naissance et développement des sciences de l'homme au travail au CNAM (1910-1990) », art. cit.

57. Davezies Philippe, « Éléments pour une clarification des fondements épistémologiques d'une science du travail », art. cit., p. 7.

actions de l'opérateur et sur la mise en relation de celles-ci avec les éléments de la situation de travail. L'enjeu est le développement d'une « science » critique orientée vers la construction dans l'entreprise d'un espace public autour de l'expérience du travail. Les scientifiques ne sont pas les seuls à vouloir accéder à la connaissance du travail. Les acteurs sociaux se livrent aussi à de telles investigations, au moyen de méthodes dont on peut se demander en quoi elles se rapprochent ou diffèrent des méthodes des autres disciplines. Les objectifs poursuivis par l'enquête, les préoccupations ou questions de départ déterminent les modes de collecte et de traitement des données, de même que la nature des résultats obtenus⁵⁸.

Ce qui définit et caractérise une intervention ergonomique, c'est sa capacité à organiser la participation et l'agir collectif des différentes parties prenantes du système de travail. Si l'ergonomie mobilise une grande technicité méthodologique de traitement, d'analyse, de modélisation, cette technicité est sans aucun intérêt si elle n'est pas couplée à une démarche d'intervention qui crée les conditions d'une implication effective et durable de l'ensemble des acteurs concernés. Une implication qui ne doit pas être finalisée par les seuls objectifs méthodologiques et adressée aux seuls intérêts de l'intervenant. Elle doit d'abord être complétée par la création des conditions sociales d'un dialogue sur le travail, l'activité, l'organisation et le développement des personnes. L'une des finalités centrales de toute intervention en ergonomie est d'aboutir à la possibilité des accords de développement conjoint de la santé, de la performance et des personnes⁵⁹. Et dans la mesure où c'est le *commentaire verbal* que produisent les travailleurs sur le contenu de leur demande qui intéresse principalement le chercheur, on peut considérer que le terrain africain est lui aussi pertinent pour une analyse de l'activité. L'objectivité des faits est certes importante, mais la préoccupation centrale de l'analyste du travail tient essentiellement

58. Merchiers Jacques et Troussier Jean-François, « L'analyse du travail : pratiques, concepts, enjeux », art. cit.

59. Guérin François, Laville Antoine, Daniellou François *et al.*, *Comprendre le travail pour le transformer : la pratique de l'ergonomie*, Lyon, Anact, 2001 [1997]; Benchekroun Tahar Hakim, « Intervenir en ergonomie : analyser le travail pour le comprendre et transformer le travail pour le concevoir », Actes du 51^e Congrès de la SELF, Marseille, 21-23 septembre 2016.

à la défense du travailleur⁶⁰. Concrètement, il n'est point besoin d'être à la pointe de la puissance industrielle et économique pour envisager de faire du travail un objet d'étude scientifique.

3. AU CROISEMENT DU SCIENTIFIQUE, DU SOCIAL ET DU POLITIQUE

Il est difficile de trouver une cohérence globale entre les faits qui ont concouru à la montée en puissance des différents modèles d'analyse du travail au tournant du xx^e siècle, même s'il est vrai que les premières recherches menées par les physiologistes et psychologues du travail en France croisent rapidement l'intérêt du tout jeune ministère du Travail, qui place au premier rang de ses préoccupations la protection des salariés et la prévention des maladies professionnelles. Ce projet s'appuie sur une nouvelle conception de la société, l'ambition des dirigeants étant de changer le monde du travail grâce à la science. Et pour que cela advienne, il s'agit de mobiliser un certain nombre de ressources institutionnelles et politiques. À la fin du xix^e siècle, la rationalisation du travail se présente comme une solution à la « question sociale » qui, depuis les années 1830-1840, préoccupait la société européenne. C'est la raison pour laquelle on peut dire que l'histoire de la science du travail croise l'histoire de l'hygiénisme positiviste, allant jusqu'à se superposer à celle-ci. Discours multiple prônant l'application des savoirs scientifiques à l'organisation sociale afin d'améliorer les conditions d'existence des individus et ainsi permettre la stabilisation de la société, l'hygiénisme a joué un rôle primordial dans le développement des sciences humaines tout au long du xix^e siècle⁶¹.

Le travail apparaissait comme la cause d'un grand nombre de troubles psychophysiologiques ayant un impact direct sur la stabilité sociale. On peut citer les troubles de la croissance liés au travail des enfants, les troubles de la conception liés aux empoisonnements des femmes enceintes, les accidents, les maladies professionnelles,

60. Cazamian Pierre, Hubault François et Noulon Monique, *Traité d'ergonomie*, Marseille, Octarès Entreprises, 1987 ; Dejours Christophe, « La méthodologie en psychopathologie du travail », *Travailler*, vol. 1, n° 35, 2016, p. 125-144.

61. Saraceno Marco, *De la mesure du corps à la politique des corps : une histoire des sciences du travail (1880-1920)*, *op. cit.*, p. 139 sq.

l'alcoolisme et d'autres troubles moraux liés aux conditions de vie désastreuses des travailleurs. En ce sens, tout au long du processus d'industrialisation, l'application des savoirs positifs aux conditions d'exercice du travail ainsi que la mise en place d'une moralisation des mœurs ouvrières et l'assainissement des lieux de vie et de travail apparaissaient donc comme « un projet politique au sens fort, visant à permettre la poursuite d'une industrialisation dont on découvre les revers en termes de coûts humains et d'atteintes portées à l'environnement⁶² ». Alors que Frederick W. Taylor s'efforce d'atteindre le niveau de production *maximum*, les ergonomes recherchent plutôt la production *optimum*, à partir de mesures physiologiques précises de la fatigue au travail. Ils constatent, en effet, que le développement du machinisme dans l'industrie requiert une variété d'aptitudes qui ne sont plus d'ordre exclusivement physiologique, mais également psychologique (capacité d'attention, d'observation, de coordination des mouvements...). Sur le plan des méthodes, les ergonomes se démarquent des ingénieurs tayloriens. Contrairement à ceux-ci, ils vont à la rencontre des travailleurs directement sur leurs lieux de travail, munis de leurs dispositifs expérimentaux. Ils ne postulent pas non plus l'existence d'une « psychologie ouvrière », mais cherchent à mesurer, empiriquement, des phénomènes comme la fatigue, les méthodes et les rythmes de travail ou les aptitudes professionnelles⁶³. L'avènement des nouveaux modèles d'investigation du travail participe d'une œuvre, tout à la fois scientifique et sociale.

Chez Armand Imbert (1850-1922) par exemple, le projet d'un arbitrage scientifique des conflits du travail ne s'oppose pas à la logique de la négociation sociale, mais, au contraire, se combine étroitement avec elle. Si l'influence des sciences économiques et sociales au sein d'une institution comme l'Office du travail est désormais bien connue, il reste encore à mener une étude systématique des autres disciplines, notamment médicales, qui sont venues instrumenter l'action de l'administration du travail dans les multiples domaines d'intervention qui

62. Moriceau Caroline, « Les perceptions des risques au travail dans la seconde moitié du XIX^e siècle : entre connaissance, déni et prévention », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 1, n° 1, 2009, p. 11-27, p. 13.

63. Le Bianic Thomas, « Les sciences du travail et la question sociale. Autour du ministère du Travail (1890-1950) », *Bulletin de psychologie*, n° 496, 2008/4, p. 327-330, p. 328.

furent les siens au début du ^{xx}^e siècle : hygiène et sécurité, prévention des accidents du travail, maladies professionnelles, règlement des conflits du travail, etc. De nouvelles disciplines comme l'hygiène industrielle, la bactériologie ou la physiologie ont beaucoup contribué à l'action réglementaire du ministère du Travail, ainsi que dans les pratiques de terrain de ses agents au sein des entreprises. Ces disciplines apportent à la jeune administration des méthodes d'observation qui lui permettent de déployer son action législative sur des bases plus objectives et de légitimer son intervention aux yeux des ouvriers et du monde patronal. La démarche d'Armand Imbert se situe aux antipodes de tout scientisme, car elle fait du travailleur lui-même le meilleur connaisseur de sa physiologie. Elle débouche sur une logique de « relations professionnelles » qui est soutenue, mais non close, par la science. Son cas n'est pas isolé ; les milieux politiques de l'époque montrent un intérêt certain pour les travaux universitaires. Les socialistes, notamment, y voient une légitimation scientifique de leurs revendications. Il en est de même des syndicats ouvriers qui sont particulièrement favorables à l'idée d'un arbitrage scientifique des conflits du travail. Ils créent d'ailleurs à cette fin, en 1909, un laboratoire scientifique ouvrier d'études du travail, lieu d'une véritable contre-expertise ouvrière sur les questions d'hygiène et de sécurité⁶⁴.

La mise en place progressive d'un « État social » se traduit, concrètement, par des mesures susceptibles de protéger le salarié contre l'arbitraire patronal. Le développement des assurances sociales, de la négociation collective et surtout la loi de 1898 sur les accidents du travail, suscite l'intérêt de savants – médecins pour la plupart – qui entendent apporter dans le débat social des éléments positifs, susceptibles de prévenir ou de résoudre les conflits sociaux. L'inspection du travail, créée en 1874, joue un rôle central dans l'application de ce nouveau droit au sein des établissements industriels⁶⁵. Dans l'esprit de nombreux savants tout autant que dans celui d'une partie de la classe politique, il existe une continuité entre l'équilibre du corps

64. Le Bianic Thomas et Vatin François, « Armand Imbert (1850-1922), la science du travail et la paix sociale », *Travail et Emploi*, n° 111, 2007, p. 7-19.

65. Le Bianic Thomas, « Les sciences du travail et la question sociale. Autour du ministère du Travail (1890-1950) », art. cit., p. 327.

humain au travail et l'équilibre du corps social dans son ensemble⁶⁶. Le contexte est aussi celui qui préside à la naissance des institutions administratives publiques responsables du travail, soit, en France, le Conseil supérieur du travail et l'Office du travail, créé en 1891, puis en 1906, le ministère du Travail; ces institutions successives satisfaisaient une revendication datant de 1848. La même année 1906 voit la promulgation d'un Code du travail qui symbolise la reconnaissance du caractère juridique particulier du travail, dont on considère, dorénavant, qu'il ne peut plus relever, comme cela avait été le cas durant tout le XIX^e siècle, du régime ordinaire des contrats du Code civil. Le « contrat de travail », qui n'avait, jusqu'alors, pas fait l'objet d'une réflexion juridique propre, est défini, en référence à la loi de 1898 sur les accidents du travail, par le principe de « subordination juridique et technique » à la personne de l'employeur, qui établit la responsabilité civile de ce dernier.

Le principe du salariat comme état de « subordination », c'est-à-dire la reconnaissance du caractère dissymétrique du contrat de travail, s'inscrit, ainsi, dans la loi. La contrepartie en est la nécessité d'une « protection » des travailleurs : protection juridique, qui s'incarne dans le droit du travail, protection administrative, avec la mise en place des services du ministère du Travail, protection économique avec la reconnaissance du droit des travailleurs de s'associer dans des organisations susceptibles de passer des contrats ou conventions collectives avec les employeurs ou les syndicats d'employeurs. Le principe d'arbitrage juridique des conflits sociaux, sous l'égide de l'État, rencontra un large assentiment des organisations syndicales ouvrières, dont les cadres se sont, eux-mêmes, formés aux arcanes du droit, notamment, grâce aux Instituts des sciences sociales du travail. Ce prisme juridique, qui marque les relations sociales dans l'après-Seconde Guerre mondiale, en France, est coextensif à la focalisation du débat sur le contrat de travail comme dispositif d'échange économique et à des luttes sociales, principalement orientées sur des revendications de salaire⁶⁷.

66. Le Bianic Thomas, « Le Conservatoire des Arts et Métiers et la “machine humaine” ». Naissance et développement des sciences de l'homme au travail au CNAM (1910-1990) », art. cit., p. 188-189.

67. Vatin François, « Les “sciences du travail” : une tentative de résolution positiviste de la question sociale (1890-1914) », art. cit.

4. PLAN DE L'OUVRAGE

À la question de Monique Lakroum : « le travail en Afrique [noire] peut-il être un objet d'étude scientifique⁶⁸ ? », je réponds par l'affirmative et étends le terrain de son interrogation à toute l'Afrique. De tout temps, une double préoccupation s'est manifestée au sujet du travail : d'une part, améliorer son efficacité, et d'autre part, diminuer la peine de l'homme et prévenir les risques sur sa santé. Bien avant l'avènement de l'ergonomie, dans les années 1950, ceux qui se sont préoccupés d'une investigation scientifique du travail sont les travailleurs eux-mêmes, souvent de manière très empirique; des médecins et des hygiénistes; des ingénieurs et des organisateurs du travail qui s'intéressaient à définir quelle quantité de travail on pouvait exiger d'un homme, sans le fatiguer ou l'user excessivement; et enfin, des chercheurs, physiiciens, physiologistes et, plus récemment au xx^e siècle, des praticiens des sciences de l'homme et de la société⁶⁹. Cette description est essentiellement vraie dans le cas d'une société industrialisée comme la France, qui sert de point d'appui à mon raisonnement par analogie. Faire du travail un objet d'étude scientifique est effectivement un défi plus ardu dans le contexte africain, mais il est nécessaire, car le progrès de l'industrialisation, qui est l'une des conditions de son développement économique, requiert une étude plus méthodique et plus rigoureuse du travail et de l'emploi. Les conditions historiques, économiques et sociologiques dans lesquelles se déroule la vie laborieuse sur le continent, d'une part, et aussi la faiblesse des ressources institutionnelles et politiques sur lesquelles s'est appuyée l'émergence d'une « science du travail » dans les pays européens à la fin du xix^e et au début xx^e siècle, d'autre part, rendent l'exercice plus exigeant en Afrique.

En deux grandes parties et sept chapitres, je proposerai un état des lieux du travail, ainsi que des considérations épistémologiques sur les contours d'une science du travail en Afrique.

68. Almeida-Topor Hélène d', Lakroum Monique et Spittler Gerd (dir.), *Le travail en Afrique noire : Représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, op. cit., p. 43

69. Laville Antoine, « 2. Repères pour une histoire de l'ergonomie francophone », in Falzon P., *Ergonomie*, Paris, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2004.

PARTIE I

ÉTAT DES LIEUX DU TRAVAIL EN AFRIQUE

L'un des faits les plus surprenants concernant le travail en Afrique est la coexistence à la fois d'une forte disponibilité de la main-d'œuvre, spécialement dans le cas de l'Afrique subsaharienne, et des difficultés chroniques à recruter et à stabiliser le personnel dans de nombreux secteurs d'activité. À ce titre et en dépit des grandes disparités qui existent, en particulier entre l'Afrique émergente (l'Afrique du Nord et l'Afrique australe) et l'Afrique subsaharienne dont les difficultés sur le plan économique sont plus évidentes, qui peuvent donner l'impression que le travail est intrinsèquement différent d'un point à un autre du continent, je vais traiter de la volatilité de la main-d'œuvre dans deux entreprises emblématiques des contradictions qui parcourent le terrain africain. Dans ces deux sociétés qui n'ont à première vue absolument rien de commun, j'ai trouvé la même préoccupation en termes de gestion de ressources humaines : comment rendre durable la collaboration des salariés ? Car une fois embauchés, et pour des raisons symétriquement différentes dans les deux contextes, il ne se passe pas beaucoup de temps avant que les nouveaux salariés ne se

mettent à sonder les opportunités qu'offre le marché. Ainsi, la rareté de la main-d'œuvre fait de la fidélisation du personnel déjà présent dans l'entreprise un enjeu essentiel pour le management. Dans cette première partie, je vais étudier deux cas où les entreprises sont confrontées à une instabilité chronique totale ou partielle de leur personnel. Dans le premier cas, la rareté des compétences des ingénieurs IT sur le marché du travail au Maroc et à l'international semble être une explication claire du phénomène. Dans le deuxième cas, alors même qu'ils ne revendiquent aucune qualification particulière, les ouvriers qui entendent rester longtemps à la boulangerie sont peu nombreux.

Problématique

À partir des dynamiques réelles, qui ne sont ni prescrites ni normatives, et de ses réalités, et non pas de ses manques ou de ses espérances, je ferai un état des lieux du travail dans l'Afrique d'aujourd'hui. Il s'agit d'une longue quête intellectuelle, qui a toujours visé à comprendre la place et le rôle du travail dans la société industrielle : comment « d'instrument d'asservissement, le travail devient[-il] moyen de libération et signe de dignité¹ » ? Sur le terrain, le problème principal qui se pose aux entreprises est celui de recruter, développer et retenir le personnel dont elles ont besoin pour répondre à leurs obligations de production. En une question directrice, je résumerai ainsi l'objet de cette enquête : comment s'explique cette instabilité de la main-d'œuvre dans des environnements économiques où l'offre d'emploi est pourtant loin d'être abondante, où on s'attendrait à ce que chaque salarié s'efforce de garder le sien – particulièrement dans le cas de l'Afrique subsaharienne ? De cette question découle une série d'autres, qui se posent soit du côté des salariés, soit du côté de la direction des entreprises. Pourquoi partent-ils, pourquoi restent-ils ? Quel rapport entretiennent-ils à leur travail ? Que leur rapporte socialement le statut de salarié et qu'est-ce que celui-ci leur coûte ? Est-il possible – dans ce contexte – que ces personnes se sentent vraiment des parties prenantes de l'entreprise ? Face à ces questions adressées dans des sociétés différentes se déploient des réponses qui exposent des dynamiques socioéconomiques, institutionnelles et politiques contrastées. Au bout de mon enquête, il apparaît que les

1. Bédarida François, « Préface », in *Histoire générale du travail*, Paris, Nouvelle Librairie de France, t. IV, 1959, p. 5.

travailleurs se trouvent dans un cas avec un *travail désespéré*, qui ne leur offre qu'une très faible perspective d'avenir et dans un autre avec un *travail prometteur*, dans lequel ils peuvent s'épanouir et espérer y trouver des ressources pour une vie et un avenir décent.

Cadre théorique

Une réflexion sur le travail en Afrique invite en premier lieu à s'interroger sur les dénominations et les concepts utilisés. Avec ses cinquante-cinq États aux sols, climats, cultures et histoires extrêmement divers, l'Afrique est singulièrement pleine de contradictions et de défis. Il faut se prémunir ici de deux clichés récurrents : a) celui d'une Afrique à l'écart du progrès général de l'humanité, b) celui d'une Afrique considérée comme réservoir traditionnel d'un monde ancien. Les deux termes de travail et de développement ne se trouvent pas souvent juxtaposés dans la littérature. En Afrique noire, ces objets sont encore plus difficiles à saisir. On est dans un champ qui engage un débat de normes². Quant au marché du travail, dont je parlerai nécessairement, même s'il n'est pas au centre de ma réflexion, il est fortement déséquilibré ; l'offre est pléthorique et la demande de travail particulièrement réduite. Alors que la population africaine, en particulier celle en âge de travailler, continue d'augmenter de façon exponentielle, les offres d'emploi proposées par les entreprises stagnent dans le meilleur des cas, et le coût de la main-d'œuvre reste plus élevé en Afrique que presque partout ailleurs dans le monde en développement. Un fait significatif est que la croissance économique en Afrique est largement tirée par les matières premières – agriculture, secteurs pétrolier et minier – dont l'apport au reste de l'économie est faible³. Un autre est que l'essentiel des actifs dispose d'un niveau d'éducation et/ou de formation professionnelle faible, ce qui fragilise

2. Daniellou François, préface à Manvoutouka Roth T., *Analyser le travail en Afrique. Une approche ergologique du développement*, Toulouse, Octarès, 2019 ; Manvoutouka Roth T., *Analyser le travail en Afrique – Une approche ergologique du développement*, Toulouse, Octarès, 2019.

3. Nkuitchou Nkouatchet Raoul, « Le concept de marché du travail à l'épreuve du terrain subsaharien », *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, vol. 3, n° 2-1, 2022, p. 221-234 ; Mbaye Ahmadou Aly et Gueye Fatou, « Marchés du travail et emplois en Afrique de l'ouest », Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2018.

encore plus leur employabilité. Les richesses créées par le travail sont mal réparties, l'essentiel de la main-d'œuvre se débrouillant dans le secteur « informel », avec un État généralement absent en tant que régulateur institutionnel⁴.

Avant d'aller plus loin, je rappellerai quelques préalables. Traiter la question du recrutement et de la stabilisation de la main-d'œuvre dans les entreprises suggère que je parle du travail salarié, alors que le fait est largement minoritaire en Afrique. En effet, selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), seulement 15 % de la population active totale est concernée par cette forme de l'emploi. Dans ce contexte, il faut plus qu'ailleurs commencer par surmonter l'association étroite entre salariat et formalité. En Afrique subsaharienne, le rapport salarial s'expérimente massivement en dehors du seul cadre contractuel établi par le droit. C'est la raison pour laquelle je proposerai de considérer les salariés avec une certaine souplesse, comme étant des « travailleurs occupant le type de travail défini comme “travail salarié”, dont les titulaires bénéficient d'un contrat de travail formel (écrit ou oral) ou tacite leur offrant une rémunération de base non directement soumise au chiffre d'affaires de l'unité pour laquelle ils travaillent⁵ ». À cela, je ne manquerai pas d'ajouter que les chiffres doivent être abordés avec une certaine prudence. Les chercheurs en sciences sociales qui parcourent les terrains d'Afrique subsaharienne, les économistes et statisticiens en particulier, savent qu'ils doivent composer avec l'extrême faiblesse et le manque de fiabilité des données qui leur sont fournies par les différentes institutions locales. Un auteur a pu parler de la « tragédie statistique africaine⁶ », alors qu'un autre traitait de « fiction » les chiffres de la croissance économique de la région⁷. Dans ce contexte, il est plus pertinent de s'intéresser davantage aux récits de vie qu'aux statistiques sur les travailleurs, si l'on veut comprendre

4. Baumann Evelynne, *Sénégal. Le travail dans tous ses états*, Rennes, PUR, 2016.

5. Bourel Étienne et Vadot Guillaume, « Le salariat, un objet devenu (trop) discret en études africaines », *Cahiers d'études africaines*, n° 245-246, 2022, p. 9-39.

6. Devarajan Shantayanan, « Africa's Statistical Tragedy », *Review of Income and Wealth*, n° 59 (S1), 2013, p. S9-S15.

7. Jerven Morten, *Poor Numbers. How we are Misled by African Development Statistics and What to Do about It*, Ithaque/Londres, Cornell University Press, 2013.

la réalité du travail et ses implications dans la vie des hommes et des femmes d'Afrique⁸.

La sociologie du travail, dont j'emprunterai le raisonnement et les modèles d'analyse, est une sociologie du travail salarié⁹. Son objet est d'étudier le travail « en acte » pour connaître les conditions de son appropriation par le salarié, pour saisir comment ce dernier habite son milieu de travail. Le travail est alors un engagement dans un complexe technique et collectif. Et c'est au regard de cet engagement qu'il est aussi possible de penser les contradictions, les tensions et les souffrances au travail. Il s'agit également d'étudier, au sein même du mouvement de reconfiguration du temps réel de travail, les conflits de temporalité qu'il provoque hors travail. Cette prise en compte de l'action apparaît comme la condition même d'une réflexion sur la liberté dans le travail et le salariat ainsi que d'une articulation de celui-ci avec les autres sphères de la vie¹⁰. De cette façon, j'aurai l'occasion d'escalader les deux versants de la sociologie du travail : celle qui donne la priorité à l'*activité* de travail, et celle qui traite du *salariat* comme un objet d'étude en tant que tel. Les salariés dont je parle travaillent dans le secteur formel, d'une part, et le secteur informel, d'autre part. Pour ce dernier cas de figure, il convient d'apporter quelques précisions, car, en dépit de leur poids prédominant dans les pays en développement (PED) et en transition, le secteur et l'emploi informels restent largement méconnus ; il s'agit d'un véritable « trou noir » pour la connaissance¹¹.

La non-conformité avec les réglementations officielles ne signifie pas que ces activités soient illégales. L'incapacité de l'État à faire appliquer ses propres lois et réglementations par les opérateurs est plutôt une question d'inadaptation, d'impuissance et même d'absence de volonté

8. Sender John et Cramer Christopher, « Desperate, deceived and disappointed: women's lives and labour in rural Ethiopia and Uganda », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 40, n° 2, 2022, p. 153–171.

9. Stroobants Marcelle, *Sociologie du travail. Domaines et approches*, Paris, Armand Colin, 2010 ; Monchatre Sylvie, *Sociologie du travail salarié*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2021.

10. Cingolani Patrick, « Sylvie Monchatre, *Sociologie du travail salarié* », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 21, 2022, mis en ligne le 25 octobre 2022, consulté le 29 avril 2024.

11. Balepa Martin et Roubaud François, « Le secteur informel et la pauvreté en Afrique - Instruments de mesure, analyses et politiques économiques », *Le Journal statistique africain*, n° 9, novembre 2009, p. 24-42.